

CONSEIL MUNICIPAL

---

**Réunion du 28 novembre 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour et accepte d'y ajouter les points suivants : demande de gratuité de la salle des fêtes et indemnité du trésorier.

**I. DEMANDE DE GRATUITE SALLE DES FETES**

La gratuité de la salle des fêtes est accordée au comité de jumelage FORFAR dans le cadre de la fête de la Quintinie, les 4 et 5 octobre derniers.

**II. CONVENTION CENTRE DE GESTION RELATIVE A L'INTERIM**

Est acceptée la convention à passer avec le Centre de Gestion afin de recourir au service d'agents non titulaires (recrutés par le Centre de Gestion).

**III. INDEMNITE AU COMPTABLE**

Une indemnité peut être allouée au Trésorier pour qu'il assure des prestations de conseil. Le taux fixé en 2008 était de 100 % par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 et sera attribuée à Monsieur VALLÉ Pierre, Receveur Municipal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette indemnité comprend également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

**IV. VALIDATION DES SERVICES**

La CNRACL demande une cotisation correspondant à la validation des services d'un agent. Les élus s'interrogent sur le caractère obligatoire de cette dépense et demandent de reprendre l'attache auprès de la CNRACL.

**V. AVENANT EXIDEUIL/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS**

La convention passée avec EXIDEUIL doit être modifiée par un avenant afin d'inclure une clause de dénonciation et/ou de reconduction.

**VI. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENTS**

Monique DUQUERROY est désignée pour représenter la collectivité au conseil d'administration du collège.

**VII. PAIEMENT FACTURE ASSOCIATION AGRICULTURE**

Est acceptée la facture de 238 € au profit de l'association d'agriculture et de promotion de l'élevage pour les repas offerts par la Commune en 2013 aux membres de la famille GOUAUD à l'occasion des Festivals Limousin et Laitier.

**IX. DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET**

La décision modificative de budget n° 3 est acceptée. Elle concerne des virements de crédits pour faire face à des dépenses imprévues (remplacement d'une chaudière,...) et régler le solde du marché d'extension et de réfection du réseau pluvial.

**X. CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE CONSEIL EN MATIERE DE DIETETIQUE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE DU CDG**

Est acceptée la convention à passer avec le CDG. La Commune bénéficiera de l'ensemble des prestations relatives au service d'hygiène alimentaire et de diététique.

## **XI. PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR / ACCUEIL DE LOISIRS**

Est accepté le projet de règlement d'accueil de loisirs qui reprend les règles relatives au fonctionnement du service (inscriptions, jours et heures de fonctionnement,...).

### **AFFAIRES DIVERSES**

- La Lyre a demandé la gratuité de la salle des fêtes. Celle-ci est accordée.
- Un point est fait sur les goûters de Noël et les sorties au cinéma des écoles.
- Le Conseil Général sera contacté au sujet des difficultés que posent la mise en œuvre du second tour de bus.
- Monsieur CREMOUX est intervenu au sujet du projet de la centrale hydraulique de Chabanais.
- Monsieur PASCAUD deviendra titulaire au SIAEP de Montemboeuf. Une délibération sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.
- L'éclairage public sera éteint prochainement. Les conseillers vont former un groupe de travail pour déterminer des zones où l'éclairage pourrait être conservé.
- Plusieurs consultations ont été lancées : entretien des chaudières, restauration scolaire et aménagement de bourg.
- Il est demandé de prévoir une rampe au cimetière Saint Sébastien. Il y est également signalé un robinet défectueux.
- Un groupe de travail doit se former afin d'élaborer le plan communal de sauvegarde.

La séance est levée à 22 h 20.